

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 Juillet 2017

**Membres présents :** Mrs SAVOYE - DAUTUN – BULLIAT- Mmes CHAVY - LORON – DEFNET - GUILLET – PERRET - MAISONNEUVE– Mrs RINGUET - TOURNISSOUX – PASCAL - PERRET - RECOUDES

**Membres excusés :** Mme PRALUS – Mr LAMURE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Olivier PASCAL

#### Ordre du jour :

- 1) Demande de subvention
- 2) Travaux divers
- 3) Cantine scolaire
- 4) Admission en non-valeur
- 5) Personnel communale
- 6) Aménagement du centre bourg
- 7) Questions diverses



#### 1) Demandes de subvention

##### **Subvention centre aéré**

Sur proposition de Monsieur DAUTUN, le Conseil Municipal, après délibération,

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 2 € par jour et par enfant de VILLIE-MORGON :

- Au centre de loisirs des 3 ballons (BELLEVILLE)
- Au centre aéré de VERNAY (Amicale Laïque de BEAUJEU)
- Aux colonies de vacances UFOVAL (UCOL de Beaujeu)

Et autres colonies de vacances le cas échéant.

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 4 € par jour et parenfant de VILLIE-MORGON pour le centre de loisirs de VILLIE-MORGON.

#### 2) Travaux divers

2.1 Monsieur DAUTUN donne lecture d'un devis du SYDER concernant un renforcement du poste « le colombier ». Le devis s'élève à la somme de 947€/an/15 ans. Le Conseil Municipal accepte le devis

2.2 Monsieur DAUTUN informe le Conseil Municipal que Mr RECOUDES a fait une avance de frais concernant l'acquisition de matériel pour le vidéo projecteur qui sera installé dans la salle du

conseil. Le montant total des dépenses s'élève à la somme 143.41€. Le Conseil Municipal accepte de rembourser Mr RECOUDES pour la somme de 143.41€.

2.3 Monsieur DAUTUN donne lecture de deux devis de l'entreprise MONNET concernant la réfection de la toiture sur le bâtiment de la salle de musique ainsi que sur l'appentis sur poteau du côté de la maison CALOT. Le Conseil Municipal accepte le devis concernant la réfection de la couverture et de la zinguerie sur le bâtiment de la salle de musique pour un montant de 12 895.29€ TTC. Le devis concernant l'appentis sur poteau du côté de la maison CALOT fera l'objet d'une demande de renseignements complémentaires.

2.4 Monsieur DAUTUN informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement de la 7<sup>ème</sup> classe ont débutés.

Les entreprises retenues sont les suivantes :

- \* Lot 1 Plâtrerie Peinture : Ets CHANU
- \* Lot 2 Plomberie : Ets DURET Patrice
- \* Lot 3 Electricité : Ets SEB

### **3) Cantine scolaire**

#### **3.1 Contrat de fourniture de repas**

Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler le contrat de RPC (Restaurant Pour Collectivités) pour la fourniture de repas au restaurant scolaire pour les élèves de la maternelle et du primaire, pour l'année scolaire 2017-2018, le prix unitaire reste inchangé soit 2.55 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

**ACCEPTE** le renouvellement du contrat RPC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à accomplir les formalités nécessaires.

#### **3.2 Fixation du prix du repas de la cantine**

Monsieur DAUTUN propose au Conseil Municipal d'augmenter le prix du repas à la cantine scolaire de 0.05 euros, soit le repas au prix de 3.40€ à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Après délibération, le conseil municipal unanime

**FIXE** le prix du repas à la cantine scolaire à 3.40€

**DECIDE** de doubler le prix du repas en cas de non inscription d'un enfant à la cantine scolaire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires

### **4) Admission en non-valeur**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction comptable M14,

Vu les demandes d'admission en non-valeur présentées par Monsieur le Trésorier de Beaujeu concernant des titres de recettes afférents à divers exercices comptables dont il n'a pu réaliser le recouvrement,

Considérant que le montant de ces titres de recettes irrécouvrables s'élève à la somme de 13 379.44 € sur le budget principal, Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**APPROUVE** l'admission en non-valeur des titres de recettes afférents aux exercices 2008 ; 2009 ; 2010 ; 2011 ; 2012 ; 2013 ; 2014 et 2015 pour un montant de 13 379.44 €,

**DIT** que la dépense sera imputée à l'article 654 du budget Principal

### **5) Personnel communal**

Monsieur DAUTUN informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer 3 postes (2 d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe et 1 d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe).

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

**DECIDE** de créer 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

**DECIDE** de créer 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

### **6) Aménagement du centre bourg**

Monsieur BULLIAT présente au Conseil Municipal le dossier réalisé par l'agence technique départementale du Rhône pour la requalification du centre bourg. Le Conseil Municipal doit retenir une des 3 variantes proposées :

\* Estimation de base qui comprend la reprise des trottoirs aux normes PMR, la reprise de la signalisation et la création d'une fontaine au niveau de la place de la pompe.

\* option n°1 qui comprend l'offre de base + la création d'un plateau surélevé

\* option n°2 qui comprend l'offre de base + la création d'un plateau surélevé englobant le parking de la place Baudelaire.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

**DECIDE** de retenir l'option n°2 qui comprend l'offre de base + la création d'un plateau surélevé englobant le parking de la place Baudelaire.

### **7) Questions diverses**

7.1 Monsieur PASCAL dresse un bilan de la journée du 08 juillet 2017

7.2 Monsieur PASCAL rappelle au Conseil Municipal que la commune met en place le vin d'honneur, le service et le rangement qui sera offert à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage et des 150 ans des sapeurs-pompiers le 15 juillet 2017.

7.3 Monsieur PASCAL informe le Conseil Municipal que le forum des associations aura lieu le Vendredi 8 septembre 2017.

7.4 Monsieur TOURNISSOUX informe le Conseil Municipal que le programme voirie 2017 est bientôt terminé.

7.5 Monsieur RECOUDES informe le Conseil Municipal qu'il fait réaliser 3 devis pour les stores de la cantine scolaire.

7.6 Monsieur RECOUDES demande que les employés communaux enlèvent les affiches qui se trouvent sur le transformateur EDF vers l'école.

7.7 Madame DEFNET demande s'il est possible de revoir le stationnement des véhicules près du parking des kinés.

7.8 Monsieur SAVOYE donne lecture d'une pétition des riverains du fond du bourg concernant la vitesse excessive des véhicules.

7.6 Dates des prochaines réunions du Conseil Municipal

- Mercredi 30/08/2017 à 19h
- Mercredi 04/10/2017 à 20h15
- Mercredi 08/11/2017 à 20h15
- Mercredi 13/12/2017 à 20h15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h10.